

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

Secrétariat Général
CC/SC

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation d'un accord cadre à bons de commande de fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le Budget Ville,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la consultation n° 2026-04/FCS/Ville relative à un accord cadre à bons de commande "Fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail" ;
- Considérant que cet accord cadre passé en procédure adaptée est divisé en lots reconductibles 3 fois :
 - * Lot 1 (Vêtements et matériels de sécurité), montant maximum annuel de 15 000,00 € HT, soit 18 000,00 € TTC ;
 - * Lot 2 (Gants de travail), montant maximum annuel de 3 500,00 € HT, soit 4 200,00 € TTC ;
 - * Lot 3 (Chaussures), montant maximum annuel de 7 000,00 € HT, soit 8 400,00 € TTC ;
 - * Lot 4 (Uniformes), montant maximum annuel de 7 000,00 € HT, soit 8 400,00 € TTC ;
- Considérant la date limite de remises des offres au 7 avril 2026 ;
- Considérant le rapport d'analyse des offres pour les 4 lots établi en vue d'attribuer chaque lot à l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères prescrit par le règlement de consultation ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : l'approbation du rapport d'analyse des offres

ARTICLE 2 : l'attribution de cet accord cadre à bons de commande aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois, soit :

- Lot 1 (Vêtements et matériels de sécurité) :
MONTEIL VETEMENTS, 4 avenue André Malraux, 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE ;
- Lot 2 (Gants de travail) :
QUINCAILLERIE SETIN, Route d'Elbeuf, 27340 MARTOT ;
- Lot 3 (Chaussures) :
QUINCAILLERIE SETIN, Route d'Elbeuf, 27340 MARTOT ;
- Lot 4 (Uniformes) :
GK PROFESSIONAL, 159 avenue Galliéni, 93170 BAGNOLET.

ARTICLE 3 : La dépense en résultant sera inscrite au budget Ville

Compte : 60636 - Code : MAGASI-MAGASI

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

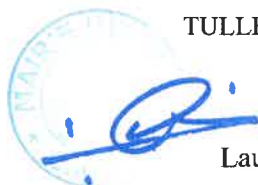
- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

TULLE, le 6 juillet 2026

Le Maire,

Laurent MELIN



Transmis au contrôle de Légalité le : 13 JUL. 2026
 Date et Réf. de l'accusé de réception : 13 JUL. 2026
 AD135-06041016